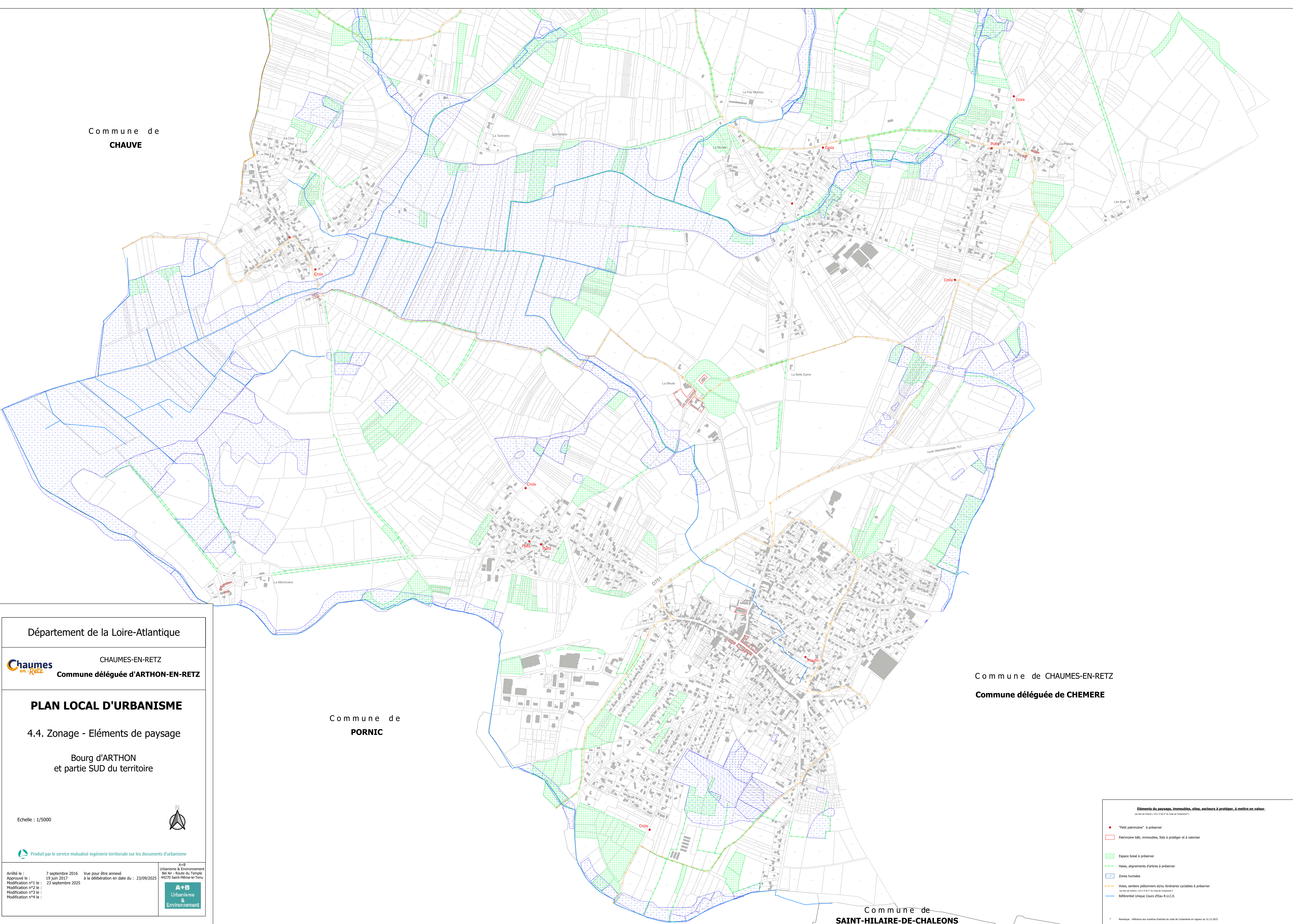


Commune de
CHAUVE



Commune de
PORNIC

Commune de CHAUMES-EN-RETZ
Commune déléguée de CHEMERE

Commune de
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS

Département de la Loire-Atlantique

Chaumes

en Retz

CHAUMES-EN-RETZ
Commune déléguée d'ARTHON-EN-RETZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.4. Zonage - Eléments de paysage

Bourg d'ARTHON
et partie SUD du territoire

Echelle : 1/5000

Produit par le service mutualisé ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme

Arrêté le : 7 septembre 2016
Approuvé le : 19 juin 2017
Modification n°1 le : 23 septembre 2025

Vue pour être annexé
à la délibération en date du : 23/09/2025

Urbanisme & Environnement
Bel Air - Route du Temple
44270 Saint-Même-le-Tenu

A+B

Urbanisme
&
Environnement

Eléments du paysage, immeubles, sites, secteurs à protéger, à mettre en valeur.
(au titre de l'article L.121-1-3 et L.121-1-4 du Code de l'urbanisme*)

•

"Petit patrimoine" à préserver

Patrimoine bâti, immeubles, lots à protéger et à valoriser

Espace boisé à préserver

Haies, alignements d'arbres à préserver

Zones humides

Voies, sentiers piétonniers et/ou itinéraires cyclables à préserver
(au titre de l'article L.121-1-3 et L.121-1-4 du Code de l'urbanisme*)

Référentiel Unique Cours d'Eau R.U.C.E.

* Remarque : référence aux numéros d'articles du code de l'urbanisme en vigueur au 31.12.2015